

Objet : Echanges et actions de formation à l'étranger.

références : Note ministérielle parue au BOEN n° 46 du 16 décembre 2010.

A l'attention de Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré,

S/c de Mesdames et Messieurs les I.E.N.

Je vous rappelle la parution au **BOEN n° 46 du 16 décembre 2010** de la note ministérielle concernant les échanges et les actions de formation à l'étranger, notamment :

- ✓ l'échange franco-allemand d'enseignants du 1er degré,
- ✓ les stages linguistiques à l'étranger,
- ✓ l'échange franco-québécois, poste pour poste, d'enseignants du 1er degré,
- ✓ le programme CODOFIL de séjour en Louisiane,

Ces informations sont consultables et téléchargeables sur le site du ministère :

<http://www.education.gouv.fr>

Les formulaires de candidatures, dûment complétés, doivent être adressés, par la voie hiérarchique, à l'Inspection académique à :

- la Division de la Valorisation des Ressources Humaines (**DVRH**), à l'attention de Madame GAILLARD pour l'échange franco-allemand, l'échange franco-québécois et le séjour en Louisiane,
- la Division des Affaires Financières et de la Logistique (**DAFL**), à l'attention de Madame MEZZONE pour les stages linguistiques.

N.B. 1 : Pour certaines candidatures, les dossiers devront être adressés en parallèle aux organismes gestionnaires par l'intéressé(e).

N.B. 2 : L'annexe 1 du BOEN n° 46 du 16 décembre 2010 détaille les procédures d'inscription pour chaque échange ou action ainsi que les délais à respecter.

Pour l'Inspecteur d'académie,

Le Chef de la DVRH

Gabriel DUBOC